

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 DECEMBRE 2023**

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-  
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes  
RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-  
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-  
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**OBJET**  
**N° 2023-12-3**

Frais d'occupation de la salle  
d'exposition du Centre Socio-Culturel

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme  
RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 le montant du  
remboursement des frais pour l'occupation de la salle du  
Centre Socio-Culturel comme suit :

*Particuliers lexéens	:	107,00 €
*Activité professionnelle	:	92,00 € la demi-journée 183,00 € la journée

**FIXE** le montant de la caution exigée lors de la réservation  
comme suit : \*500,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



RECU EN PREFECTURE  
le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com